48e ANNÉE. — N° 16.935

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f 30f
France et Colonies... 9 » 17f 32f
Etranger..... 10 » 20f 40f

10 c. le numéro

La Petite Gironde

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c.

MERCREDI 13 NOVEMBRE 1918
SAINT BRICE
SOLEIL : lever 6h56; coucher 4h27
LUNE : pleine le 18; D. Q. le 25

LA RÉVOLUTION EN ALLEMAGNE

Un gouvernement de concentration socialiste

Bâle, 12 novembre. — On mande de Berlin :

« Les négociations entre les socialistes majoritaires et minoritaires ont abouti à la formation d'un gouvernement commun. Le bureau du parti socialiste minoritaire a déclaré être prêt à entrer au gouvernement aux conditions suivantes : le cabinet ne peut être composé que de socialistes, qui sont commissaires du peuple et ont des droits égaux. Cette restriction n'existe pas pour les ministres des départements spéciaux qui ne sont que des adjoints techniques du cabinet ; ils sont assistés chacun de deux délégués des deux fractions majoritaires et minoritaires. La convocation d'une Assemblée constituante sera réservée pour l'avenir, car elle ne deviendra urgente que lorsque la situation actuelle créée par la révolution sera consolidée.

Les socialistes minoritaires, MM. Haase, Dittmann et Barth ont été délégués au cabinet. Le parti majoritaire déléguera probablement MM. Ebert, Lendsberg et Scheidemann.

La République proclamée à Berlin

Genève, 11 novembre. — **Suivant la «Munchen Augsburger Abendzeitung», la république a été proclamée samedi à Berlin.**

Vers la République en Prusse

Bâle, 12 novembre. — La proclamation de la république en Prusse est considérée comme imminente. On pense, en effet, que devant l'unanimité de l'opinion on n'attendra pas le résultat des élections générales à la Constituante pour déterminer la forme du gouvernement.

La République de Saxe

Bâle, 12 novembre. — La révolution s'est accomplie en Saxe d'une manière absolument pacifique. Un gouvernement provisoire a été immédiatement constitué. Il comprend tous les députés socialistes du royaume, majoritaires et minoritaires.

A Berlin

Bâle, 12 novembre. — A Berlin, les socialistes majoritaires et minoritaires sont les maîtres de la situation. Des comités d'arrondissement ont été nommés pour assister le gouvernement central. Tous les régiments de la garde impériale en garnison à Berlin ont adhéré à la révolution avec une grande majorité d'officiers.

100,000 manifestants dans les rues de Leipzig

Zurich, 12 novembre. — Les événements se précipitent en Allemagne. Dans la matinée de samedi, les organisations socialistes de Leipzig avaient organisé un meeting monstre. Un cortège énorme, composé de plus de 100,000 personnes a parcouru les principales rues de la ville au cri de : « Vive la République saxonne ! » et s'est dirigé vers le palais royal en réclamant l'abdication du roi.

Le kronprinz aurait-il été fusillé ?

La Haye, 11 novembre. — Les journaux néerlandais reproduisent, d'après des télégrammes venus d'Allemagne, et qui n'ont pu être jusqu'à présent contrôlés, le bruit que **des soldats allemands auraient arrêté le kronprinz au moment où il essayait de gagner la Hollande et l'auraient fusillé.**

Le roi de Bavière en fuite

Zurich, 11 novembre. — Le roi Louis de Bavière s'est enfui. On ignore où il se cache.

Amsterdam, 12 novembre. — Une dépêche de Munich dit que c'est le 7 novembre au soir que le roi et la reine de Bavière, accompagnés de leurs filles, de leurs fils et du prince Ruprecht sont partis de Munich en automobile. La reine, qui est gravement malade, s'est rendue au château de Wedenwerk.

La presse et la révolution

Bâle, 12 novembre. — Le « Lokal Anzeiger » est devenu l'organe du groupe Spartacus sous le titre « le Drapeau rouge ».

La « Gazette de l'Allemagne du Nord », qui était l'organe officieux du gouvernement impérial, sous le titre l'« Internationale » est devenue un organe socialiste indépendant. Les autres journaux de Berlin, même les conservateurs, semblent appartenir encore à leurs anciens propriétaires.

La révolutionnaire Rosa Luxembourg

Bâle, 10 novembre. — On mande de Breslau que Rosa Luxembourg a été libérée vendredi après-midi.

Le drapeau rouge sur le Reichstag et le Palais-Royal

Berne, 12 novembre. — Les deux centres du nouveau gouvernement à Berlin sont le Reichstag, où le conseil siège en permanence, et les bureaux du « Vorwerts ». Karl Liebknecht a hissé le drapeau rouge sur le château royal. Il flotte également sur le Reichstag.

Le ministre de la guerre allemand reste en fonctions

Bâle, 12 novembre. — De Berlin, 11 novembre (officiel) :

« Le ministre de la guerre général Scheuch, continuant son concours au nouveau gouvernement, reste à son poste pour assurer le ravitaillement et la démobilisation de l'armée. »

D'autre part, les secrétaires d'Etat et les chefs de service ont été chargés par le gouvernement de continuer provisoirement la conduite des affaires.

Bruits tendancieux

Zurich, 12 novembre. — Les nouvelles d'Allemagne se font plus rares. Le bruit court que les frontières seraient fermées, mais on n'a pas encore confirmation du fait.

A Berlin, d'après certaines personnes arrivées ce soir, M. Ebert aurait déjà abandonné le poste de chancelier qu'occuperait actuellement le socialiste minoritaire Ledebour. Ces informations sensationnelles ne doivent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire.

D'après d'autres sources, la révolution allemande, méthodique et organisée, se dérouterait dans le calme absolu.

Hindenburg à la disposition du Conseil des ouvriers et soldats

Londres, 11 novembre. — On mande de Copenhague :

« Suivant les dernières nouvelles reçues de Cologne, le maréchal Hindenburg et le général Groener ont demandé aux conseils des ouvriers et soldats d'envoyer des représentants à l'importante conférence qui devait se tenir au grand quartier général lundi matin. Le conseil a délégué trois représentants. Le maréchal a fait savoir au conseil par leur entremise qu'il se mettrait avec toute l'armée à la disposition du gouvernement afin de prévenir tous les désordres. »

Guillaume devra vivre en simple particulier

Berne, 12 novembre. — Le kaiser s'était adressé de Bruxelles, par l'intermédiaire du ministre de Hollande, à la reine Wilhelmine. La reine et son gouvernement lui accordèrent l'hospitalité ; mais devant les graves préoccupations que l'avenir inspire au gouvernement de La Haye, celui-ci a exprimé le désir de voir l'ex-empereur d'Allemagne vivre en Hollande comme un simple particulier et refuser, au besoin, le château que la reine mettrait à sa disposition.

Les Allemands d'Autriche saluent la révolution allemande

Bâle, 11 novembre. — On mande de Vienne : Le conseil national a voté à l'unanimité par acclamations l'envoi du télégramme suivant au chancelier Max de Bade :

« Au moment de cette grande crise historique, le conseil national de l'Autriche allemande adresse au peuple allemand un fraternel salut et les vœux les plus ardents pour son avenir. Le conseil national exprime l'espoir que le peuple allemand d'Autriche prendra lui aussi part aux élections pour l'Assemblée constituante qui doit décider de la forme constitutionnelle future du peuple allemand. D'autre part, l'« Arbeiter Zeitung » — socialiste — prend prétexte des événements de l'Allemagne pour développer de nouveau sa thèse de l'union nécessaire de l'Autriche allemande avec l'Allemagne. »

LES VŒUX DES SOCIALISTES AUTRICHIENS A LA REPUBLIQUE ALLEMANDE

Bâle, 11 novembre. — On mande de Vienne en date du 11 novembre :

« M. Adler a télégraphié, au nom des socialistes autrichiens, au nouveau gouvernement de Berlin ses vœux de victoire et l'espoir de voir réunir la République allemande d'Autriche à l'empire allemand. »

LES TROUBLES DE DUISBOURG

La Haye, 10 novembre. — A Duisbourg, non loin de Cologne, les troubles commencèrent lundi de bonne heure, suivis d'une grève générale. Vers midi, un grand nombre de soldats, dont plusieurs armés, se joignaient aux grévistes. Traversant le pont qui conduit de Ruhrort à Duisbourg, une compagnie de soldats émeutiers fut arrêtée par deux officiers qui lui ordonnèrent de tirer sur la foule qui s'avançait. A cette injonction les soldats répondirent en tirant sur les deux officiers. Puis, ils jetèrent leurs corps dans la rivière.

Les soldats, dont le nombre grossissait, se dirigèrent, avec la foule, vers le siège de la municipalité, où le drapeau rouge fut arboré. La eut lieu une proclamation des principes révolutionnaires.

Il y eut bien ensuite quelques troubles avec la police, puis, la nuit, quelques pillages, mais rien d'étonnant à cela puisque, depuis une semaine, ces faits étaient devenus journaliers.

Le lendemain, des photographies de Liebknecht étaient exposées dans les vitrines des magasins où se vendaient des caricatures du kaiser et de son fils.

L'ALLEMAGNE ET LES BOLCHEVIKS

Bâle, 10 novembre. — Le gouvernement allemand retiendra Joffe et le personnel de l'ambassade bolchevik à Minsk jusqu'à l'arrivée du personnel diplomatique allemand retenu en Russie.

LE MECKLEMBOURG VEUT AUSSI SE DÉMOCRATISER

Zurich, 10 novembre. — Le gouvernement allemand vient d'envoyer auprès du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin deux députés, en vue d'étudier les modifications à la Constitution du grand-duché.

Dans un Message le président Wilson envisage la révolution allemande

Washington, 11 novembre. — Le président Wilson a donné lecture des conditions de l'armistice à une séance plénière du Congrès. Avant de lire les conditions de l'armistice, le président a fait remarquer que l'acceptation par l'Allemagne de ces conditions signifie forcément la fin de la guerre.

« Le but des alliés, dit-il, est absolument atteint, l'impérialisme allemand anéanti. Les grandes nations qui s'associèrent pour le détruire sont définitivement unies pour conclure une paix satisfaisant les aspirations désintéressées, protégeant les faibles et donnant aux forts leur juste droit.

» Il est maintenant de notre devoir d'aider par des conseils amicaux et notre aide maternelle à la création d'une juste démocratie dans le monde entier. »

M. Wilson a ajouté que les alliés ont promis le ravitaillement des empires centraux ; le tonnage inutilisé par ceux-ci y sera employé.

Parlant ensuite de la révolution allemande, M. Wilson constate que celle-ci provoquant l'instabilité des gouvernants, doit nous inquiéter grandement. Nous devons donc être patients de façon à permettre aux peuples secouant actuellement la tyrannie d'entrer dans la liberté. En attendant nous devons réaliser la paix qui leur assigne leur place parmi les nations en leur enlevant toute crainte à l'égard de leurs voisins et leurs anciens maîtres. M. Wilson croit que ces peuples s'orienteront dans la voie du sang-froid et de l'adaptation paisible. « Alors, dit-il, nous les aiderons autant que possible ; sinon nous attendrons patiemment, sympathiquement leur guérison qui finira certainement par venir. »

Un ultimatum roumain à Mackensen

Jassy, 12 novembre. — L'ultimatum suivant a été transmis par le gouvernement roumain samedi, à vingt et une heures, au feld-maréchal Mackensen :

Pour empêcher que la Roumanie ne soit encore transformée en champ de bataille, il est de toute nécessité que les troupes allemandes, dans un délai de vingt-quatre heures, quittent le territoire roumain.

Passé ce délai, les troupes allemandes doivent déposer les armes et s'abstenir de toutes destructions et de violences dont le gouvernement allemand sera rendu responsable.

Nous attendons jusqu'à demain vingt et une heures la réponse. En cas contraire, nous sommes obligés d'employer la force pour atteindre le dit résultat.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 12 novembre. — Les ministres se sont réunis en conseil ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

La renaissance agricole

M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement, a exposé au conseil des principes du programme agraire qu'il a préparé.

Ce programme de renaissance agricole et d'intensification de la production sur la base de l'industrialisation et de la commercialisation de l'agriculture entraîne une réorganisation des services en vue de les adapter aux besoins de la vie économique et aux méthodes de travail modernes.

M. Boret a annoncé qu'il soumettrait incessamment au conseil le projet de loi qu'il a préparé en ce sens.

Pour parer au chômage dans les usines

M. Loucheur, ministre de l'armement, a entretenu le conseil des mesures prises et proposées pour assurer la continuité de la marche des usines dans le but d'éviter le chômage.

L'Alsace-Lorraine

Le conseil a décidé de se réunir après-demain jeudi pour examiner les questions relatives à l'Alsace-Lorraine.

AUTOUR DE L'ARMISTICE

L'enthousiasme dans les pays alliés

Heures de joie

Entre le désastre et l'armistice, l'Allemagne n'a pas même hésité : elle a signé à genoux. Le refus de se soumettre, c'était l'invasion, la famine, l'effondrement non plus d'un empire et d'une dynastie, mais d'une nation. Elle a signé devant la force du droit, elle qui avait rêvé d'imposer le droit de la force ; elle a signé parce qu'elle est vaincue par la puissance des armes alliées. Nos morts sont continués et vengés. L'œuvre pour laquelle ils se sont sacrifiés s'achève en beauté.

Et comme l'agression monstrueuse de l'Allemagne n'avait été inspirée que par l'orgueil, la passion de la tyrannie, les honteuses convoitises, sans pouvoir se réclamer d'une excuse, d'un prétexte, d'une apparence de revendication nationale, elle répudie dans une heure de folle épouvante tout ce qu'elle a adoré. Elle jette à bas kaiser et kronprinz, désormais compromettants. Les couronnes roulent jusqu'aux frontières.

Les entraîneurs à la curée connaissent à leur tour l'angoisse des implacables poursuites. Un à un ils s'enfuient pour se soustraire aux responsabilités. Une patrie cette association de foules hurlant à la mort derrière les maîtres dont elles lécharent hier les bottes ? Allons donc ! Un syndicat d'appétits déçus rué contre le chef de bande maladroit qui abdique comme on s'évade...

Devant le spectacle de cette faillite historique, nous avons bien le droit d'éprouver quelque exaltation d'allégresse en constatant que la dépression morale complète la défaite militaire ; qu'elle donne tout leur prix à la Revanche, à la libération de l'Alsace-Lorraine et des peuples opprimés. Les clauses de l'armistice sont telles qu'elles ne laissent place à aucune surprise militaire ou morale. On peut compter sur la clairvoyance et la fermeté de nos chefs d'armées, de nos gouvernants, pour que la marche à la paix — si complexes et délicates que soient les négociations — s'oriente vers la réalisation pour tous de cette « justice immanente » que bafouèrent naguère les esprits forts d'outre-Rhin.

Et ainsi s'achèvera la floraison triomphale des idées d'affranchissement universel que la Révolution française a jetées dans le monde. Elles ont fini par grouper autour de nous toutes les forces de liberté contre le pouvoir personnel. Leur puissance d'expansion a brisé l'armature qu'on disait infrangible. Ce sera la gloire éternelle de la France et de ses alliés.

P. B.

1,561 jours de guerre

Paris, 12 novembre. — Les hostilités ont été arrêtées à onze heures, hier matin, au moment même où le territoire français était presque entièrement libéré. La guerre ayant été déclarée à la France par l'Allemagne le 3 août 1914, a donc duré 1,561 jours. Il a donc fallu plus de cinquante et un mois d'héroïsme quotidien, comme le fait justement remarquer le dernier Communiqué français avec une sobriété parfaite, avant que nos soldats puissent déposer leurs armes victorieuses.

Sur le front

Paris, 12 novembre. — La nouvelle de la signature de l'armistice a été connue au front vers neuf heures, transmise par les quartiers généraux d'armée. Elle y provoqua, bien qu'elle fût attendue, une explosion de joie. Dans certains secteurs, la bataille faisait encore rage, et là, bien entendu, nos poilus ne connurent la capitulation de l'Allemagne qu'au moment précis où les hostilités cessèrent sur l'ordre du commandement.

Les scènes qui se déroulèrent alors sur l'immense front de la frontière hollandaise à la frontière suisse dépassent l'imagination. Officiers et soldats, avec une spontanéité touchante, se félicitèrent, s'étreignirent fraternellement, tandis que les avions, ronflant au-dessus des anciennes lignes, venaient, en signe d'allégresse, jeter des milliers de petits drapeaux en papier aux couleurs alliées.

Durant toute la journée, l'enthousiasme ne fit que croître. De nombreuses corvées de « pinard » allèrent dans les villages voisins du front chercher les approvisionnements nécessaires à la célébration d'une pareille fête. Dans beaucoup d'endroits, les commandants d'unités payèrent de leur poche des suppléments à leurs hommes.

Spontanément, la population des agglomérations proches fit des collectes en faveur des poilus. Dans les plus petits villages, même les plus dévastés, des drapeaux apparurent aux fenêtres, sur les pignons demi-écroulés. Dans la soirée, des concerts improvisés furent organisés. Les musiques des régiments en ligne jouèrent la « Marseillaise » et les hymnes alliés, aux applaudissements enthousiastes des soldats rassemblés. Des artistes prêtèrent leur concours à la fête.

C'était la première fois, depuis quatre ans, que le front, sans arrière-pensée, vibrait de joie et d'enthousiasme. Partout, jusqu'à une heure avancée de la nuit, poilus, tommies, yanks, arditis et piotes des Flandres fraternisaient de façon touchante, recueillant enfin la récompense si longtemps attendue de tant d'héroïques efforts. Leurs derniers exploits furent dignes d'envie : la prise de Mons, de Rocroi et l'entrée dans Gand, libéré de l'inondation.

La joie à Londres

LE ROI D'ANGLETERRE PARLE A LA FOULE

Londres, 11 novembre. — Le roi, parlant du balcon du palais de Buckingham, a dit : « Avec vous, je me réjouis et je remercie Dieu pour les victoires que les armées alliées ont remportées, qui amènent la cessation des hostilités et font entrevoir une paix prochaine. »

Des milliers de personnes se pressaient autour des canons allemands capturés qui, au nombre de plusieurs centaines, sont maintenant alignés devant le palais de Buckingham.

Il y a eu des démonstrations du plus grand enthousiasme devant les ambassades et les légations alliées. Les ambassadeurs et les ministres ont été l'objet de grandioses manifestations. Des scènes d'un enthousiasme indescriptible ont eu lieu devant Mansion-House, où une musique militaire a joué les hymnes nationaux alliés, qui ont été successivement repris par des milliers de personnes, au milieu des acclamations.

M. Lloyd George acclamé à la Chambre des communes

Londres, 12 novembre. — Jamais, peut-être, premier ministre ne reçut une ovation plus enthousiaste que M. Lloyd George quand il pénétra, hier après-midi, dans la salle des séances, à la Chambre des communes. Dès qu'il apparut, les applaudissements éclatèrent sur tous les bancs et dans les tribunes, puis, brusquement, un silence impressionnant s'établit. Quelques feuilles de papier à la main, le chef du gouvernement venait de s'avancer devant le banc ministériel et prenait la parole. Après avoir donné lecture des conditions de l'armistice, M. Lloyd George a ajouté d'une voix que l'émotion faisait trembler :

« Ainsi, à onze heures, ce matin, s'est terminée la guerre la plus cruelle, la plus terrible qui ait affligé l'humanité. J'espère que nous pouvons dire que cette matinée mémorable a vu la fin de toutes les guerres. Ce moment ne se prête pas aux discours. Nos cœurs débordent d'une gratitude telle qu'aucune parole ne pourrait l'exprimer. Je propose, en conséquence, que la Chambre s'ajourne immédiatement jusqu'à demain, et que nous nous rendions en corps à l'église Sainte-Marguerite pour remercier Dieu humblement et respectueusement d'avoir sauvé le monde du grand danger qui le menaçait. »

Avant son départ, M. Asquith, ancien président du conseil, avait tenu à exprimer, au nom de l'Assemblée, son entière approbation des termes imposés.

Après la séance, la Chambre se rend en corps à l'église Sainte-Marguerite de Westminster, où est célébré un service d'actions de grâces. M. Lloyd George et M. Asquith s'y rendent de compagnie. Les pairs assistent également au service religieux qui revêt un caractère simple et touchant. Un « Te Deum » y est chanté, ainsi que l'Hymne national.

L'enthousiasme à New-York

New-York, 12 novembre. — La nouvelle de la signature de l'armistice s'est répandue ici avant que le département d'Etat fût en mesure d'en confirmer la vérité. Sans plus attendre, la foule se laissa aller à une joie débordante. Toutes les personnes attablées dans les grands restaurants les quittèrent en masse, entonnant la « Star Spangled Banner », le « God Save the King » et la « Marseillaise ». Des ovations interminables, des coups de fusil et de revolver, des sifflets, des beuglements de trompes d'autos, des appels de sirènes dominèrent aussitôt le bruit confus de la foule. Dans toutes les maisons de commerce apparaissaient des pancartes portant ces mots : « Fermé pour cause de célébration nationale. » Tous les Français et Anglais rencontrés dans les rues étaient aussitôt portés en triomphe, les femmes les embrassaient ; on leur secouait les mains à les arracher. Les cireurs de bottes italiens ont passé la journée à échanger des poignées de main, empochant la monnaie qu'on leur jetait de tous côtés. La 5e avenue a dû être fermée aux voitures tant elle était encombrée. Partout les drapeaux. Des plus hauts étages étaient jetées des myriades de prospectus annonçant la grande nouvelle. Les murs étaient couverts d'affiches portant toutes sortes de quolibets à l'adresse de l'Allemagne. Des cercueils étaient exhibés portant ce mot : Kaiser.

L'Alsace délivrée s'abandonne à l'enthousiasme

Belfort, 12 novembre. — Les nouvelles qui parviennent de l'Alsace disent que l'enthousiasme y est général. Des manifestations imposantes ont eu lieu à Strasbourg, Mulhouse, Metz, Colmar. Partout les autorités militaires et civiles sont restées passives.

Les premiers ministres des puissances vont se réunir à Versailles

Paris, 12 novembre. — Les présidents du conseil des puissances alliées vont se réunir, à bref délai, à Versailles, pour envisager les divers problèmes qui se rattachent à la paix. Il se peut ou plutôt il y a de fortes probabilités pour que Versailles soit le siège de la future conférence internationale.

Le départ des plénipotentiaires allemands

Paris, 12 novembre. — Un train spécial, parti hier à 11 h. 45 de Rethondes, près de Compiègne, a reconduit les plénipotentiaires allemands à Tergnier, où ils sont arrivés à 14 h. 15. A 16 heures, une des autos envoyées par le G. Q. G. emmenait les prenait dans cette localité et les ramenait vers les lignes allemandes.

Les félicitations des alliés

FRANCE ET ANGLETERRE

Londres, 12 novembre. — Le télégramme suivant a été adressé par le roi d'Angleterre au Président de la République française :

« 11 novembre, palais de Buckingham.

» Je désire, Monsieur le Président, en ce moment où des actions de grâce montent dans tous les cœurs, vous transmettre à vous, et par votre intermédiaire, à l'armée et au peuple français, l'expression de mes félicitations les plus sincères et les plus profondément cordiales.

» Pendant plus de quatre ans, les marines et les armées de la France et de l'empire britannique ont partagé les mêmes dangers, les mêmes souffrances et les mêmes triomphes, et, à cette heure de réjouissances communes, nos cœurs vont à vous, nos loyaux camarades, qui vous êtes tenus côte à côte avec nous au cours des jours sombres qui appartiennent maintenant au passé.

» Les soldats de l'empire britannique emporteront chez eux un souvenir personnel et durable du courage français, de la loyauté française et de la bonté française, et c'est pour nous une joie de penser que, grâce à la direction d'un si illustre maréchal de France, la joie finale de la victoire complète et de la justice est et sera assurée.

» Nos deux pays, Monsieur le Président, ont beaucoup fait et souffert pour la cause de la liberté, mais nos efforts et nos sacrifices n'ont pas été vains. C'est avec un profond sentiment de satisfaction que je salue le jour qui est le plus glorieux dans l'histoire de la France. »

Le Président a répondu :

« A Sa Majesté George V, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, empereur des Indes, Londres.

» Je remercie vivement Votre Majesté de son cordial message, qui sera lu avec une grande reconnaissance par la France et par son armée.

» Les vaillantes troupes britanniques, qui ont pris une part si brillante à la victoire commune, ont noué avec leurs frères d'armes français des liens que la paix viendra encore resserrer. Elles ont montré dans leurs rapports avec les populations civiles des prévenances amicales dont j'étais encore hier le témoin dans les légions libérées du Nord, et que toutes les municipalités m'ont signalées en termes d'une chaleureuse gratitude.

» Nos deux pays, qui ont souffert ensemble, peuvent maintenant se réjouir à la pensée que leurs sacrifices n'ont pas été vains, et qu'ils ont bien servi, l'un et l'autre, la cause de l'humanité.

» Je prie Votre Majesté de vouloir bien être auprès du peuple, de l'armée et de la marine britanniques l'interprète de mon admiration.

» Raymond POINCARÉ. »

L'Allemagne adresse un appel au président Wilson

Bâle, 12 novembre. — La Note suivante a été radiotélégraphiée à Washington, à l'adresse du secrétaire d'Etat M. Lansing :

« Monsieur le Secrétaire d'Etat,

» Convaincu de la communauté des buts et des idées démocratiques, le gouvernement allemand s'est adressé à M. le Président des Etats-Unis, le priant de provoquer l'avènement de la paix.

» Cette paix devait correspondre aux principes dont le Président s'est toujours déclaré partisan.

» Il voulait une solution équitable de toutes les questions en contestations et une réconciliation durable entre tous les peuples.

» Le Président a, en outre, déclaré qu'il ne voulait pas conduire la guerre contre le peuple allemand et faire obstacle à son libre développement.

» Le gouvernement allemand a reçu les conditions de l'armistice.

» Après un blocus de quinze mois, ces conditions, en particulier la remise des moyens de transport et l'entretien des troupes d'occupation, simultanément à la continuation du blocus, sont de nature à rendre, pour l'Allemagne, la question du ravitaillement désespérée, et signifient la famine de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

» Nous devions accepter ces conditions ; mais nous faisons de nouveau solennellement remarquer au président Wilson que l'exécution de ces conditions doit faire naître dans le peuple allemand un sentiment contraire à celui qui doit constituer la condition pour la reconstitution de la communauté des peuples et qui doit garantir une paix durable du droit.

» C'est pourquoi le peuple allemand se tourne, encore une fois, en dernière heure, vers le Président, pour demander un adoucissement aux écrasantes conditions qui lui sont faites.

» Le Secrétaire d'Etat de l'Office des affaires étrangères,

» Signé : SOLFF. »

LA FIN DES HOSTILITÉS

Le « Cessez le feu ! »

Du front britannique, le 11 novembre. — La nouvelle de l'armistice a été téléphonée dès les premières heures du jour à toutes les batteries, puis des batteries aux P. C. de bataillon. L'ordre donné à toutes les unités était conçu comme suit :

« Les hostilités cesseront le 11 novembre à onze heures. Les troupes s'établiront sur la ligne atteinte à cette heure, ligne qui sera portée à la connaissance du quartier général du corps. Les précautions défensives seront maintenues. Il ne devra y avoir aucune communication d'aucune sorte avec l'ennemi. »

La dernière victoire britannique

Du front britannique, 11 novembre. — Mons, qui vit en 1914 la première rencontre de la « méprisable petite armée » du maréchal French avec les armées du kaiser, a été reprise ce matin à huit heures, avant l'armistice. La ville avait été encerclée hier, mais l'Allemand, connaissant la valeur symbolique de Mons, s'y défendait avec acharnement. Les Canadiens avaient mis, au contraire, tout leur honneur à s'emparer de la ville avant l'heure de l'armistice. Ils l'ont prise.

Plus de Communiqué

Le grand quartier général français annonce qu'il n'enverra aucune communication ce matin. A l'avenir, il n'y aura plus de communiqué à heure fixe. Il est probable que l'on donnera tous les jours ou tous les deux jours une simple note indiquant les villes occupées par nos troupes.

LES CONDITIONS IMPOSÉES AU VAINCU

Paris, 11 novembre. — Voici le texte de la Convention d'armistice :

Entre le maréchal Foch, commandant en chef les armées alliées, stipulant au nom des puissances alliées et associées, assisté de l'amiral Weymiss, premier lord de l'amirauté, d'une part,

Et M. le Secrétaire d'Etat Erzberger, président de la délégation allemande,

M. l'envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire comte von W. Oberndorff,

M. le général d'état-major von Winterfeld,

M. le capitaine de vaisseau Vanslow,

Munis de pouvoirs réguliers et agissant avec l'agrément du chancelier allemand, d'autre part,

Il a été conclu un armistice aux conditions suivantes :

Sur le front d'Occident

1° Cessation des hostilités sur terre et dans les airs six heures après la signature de l'armistice.

2° Evacuation immédiate des pays envahis : Belgique, France, Luxembourg, ainsi que l'Alsace-Lorraine, réglée de manière à être réalisée dans un délai de quinze jours à dater de la signature de l'armistice.

Les troupes allemandes qui n'auront pas évacué les territoires prévus dans les délais fixés seront faites prisonnières de guerre.

L'occupation par l'ensemble des troupes alliées et des Etats-Unis suivra dans ces pays la marche de l'évacuation.

Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation sont réglés par la note annexe n° 1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

3° Rapatriement, commençant immédiatement et devant être terminé dans un délai de quinze jours, de tous les habitants des pays énumérés ci-dessus (y compris les otages et les prévenus ou condamnés).

4° Abandon par les armées allemandes du matériel de guerre suivant en bon état :

5,000 canons (dont 2,500 lourds et 2,500 de campagne).

25,000 mitrailleuses.

3,000 minenwerfer.

1,700 avions de chasse et de bombardement.

En premier lieu, tous les « D. 7 » et tous les avions de bombardement de nuit à livrer sur place aux troupes des alliées et des Etats-Unis, dans les conditions de détail fixées par la note annexe n° 1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

5° Evacuation des pays de la rive gauche du Rhin par les armées allemandes. Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes d'occupation des alliés et des Etats-Unis.

Les troupes des alliés et des Etats-Unis assureront l'occupation de ces pays par des garnisons tenant les principaux points, des têtes de pont de trente kilomètres de rayon sur la rive droite et des garnisons tenant également des points stratégiques de la région. Une zone neutre sera réservée sur la rive droite du Rhin, entre le fleuve et une ligne tracée parallèlement aux têtes de pont et au fleuve et à dix kilomètres de distance, depuis la frontière de Hollande jusqu'à la frontière de la Suisse. L'évacuation par l'ennemi des pays du Rhin, rive gauche et rive droite, sera réglée de façon à être réalisée dans un délai de seize nouveaux jours, soit trente et un jours après la signature de l'armistice. Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation seront réglés par la note annexe n° 1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

6° Dans tous les territoires évacués par l'ennemi, toute évacuation des habitants sera interdite. Il ne sera apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou à la propriété des habitants. Personne ne sera poursuivi pour délit de participation à des mesures de guerre antérieures à la signature de l'armistice. Il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte. Les installations militaires de toute nature seront livrées intactes, de même les approvisionnements militaires : vivres, munitions, équipements, qui n'auront pas été emportés dans les délais d'évacuation fixés. Les dépôts de vivres de toute nature pour la population civile : bétail, etc., devront être laissés sur place. Il ne sera pris aucune mesure générale ou d'ordre officiel ayant pour conséquence une dépréciation des établissements industriels ou une réduction dans leur personnel.

7° Les voies et moyens de communication de toute nature : voies ferrées, voies navigables, routes, ponts, télégraphe, téléphone, ne devront être l'objet d'aucune détérioration. Tout le personnel civil et militaire actuellement utilisé y sera maintenu.

Il sera livré aux puissances associées : 5,000 machines montées et 150,000 wagons en bon état de roulement et pourvus de tous rechanges et agrès nécessaires, dans des délais dont le détail est fixé à l'annexe n. 2, et dont le total ne devra pas dépasser 31 jours.

Il sera également livré 5,000 camions automobiles en bon état dans un délai de 36 jours.

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dans un délai de 31 jours, seront livrés, dotés de tout le personnel et matériel affectés organiquement à ce réseau. En outre, le matériel nécessaire à l'exploitation dans les pays de la rive gauche du Rhin sera laissé sur place. Tous les approvisionnements en charbon et matières d'entretien, en matériel de voies, de signalisation et d'atelier seront laissés sur place. Ces approvisionnements seront entretenus par l'Allemagne en ce qui concerne l'exploitation des voies de communication des pays de la rive gauche du Rhin.

Tous les chalands enlevés aux alliés leur seront rendus. La note annexe n. 2 règle le détail de ces mesures.

8° Le commandement sera tenu de signaler, dans un délai de 48 heures après la signature de l'armistice, toutes les mines à retard agencées sur les territoires évacués par les troupes allemandes et d'en faciliter la recherche et la destruction. Il signalera également toutes les dispositions nuisibles qui auraient pu être prises, telles qu'empoisonnement ou pollution de sources et puits, etc., le tout sous peine de représailles.

9° Le droit de réquisition sera exercé par les armées des alliés et des Etats-Unis dans tous les territoires occupés, sauf règlement de comptes avec qui de droit.

L'entretien des troupes d'occupation des pays du Rhin, non compris l'Alsace-Lorraine, sera à la charge du gouvernement allemand.

10° Rapatriement immédiat, sans réciprocité, dans des conditions de détail à régler, de tous les prisonniers de guerre, y compris les prévenus et condamnés, des alliés et des Etats-Unis. Les puissances alliées et les Etats-Unis pourront en disposer comme bon leur semblera.

Cette condition annule les conventions antérieures au sujet de l'échange des prisonniers de guerre, y compris celle de juillet 1918, en cours de ratification.

Toutefois le rapatriement des prisonniers de guerre allemands internés en Hollande et en Suisse continuera comme précédemment. Le rapatriement des prisonniers allemands sera réglé à la conclusion des préliminaires de paix.

11° Les malades et blessés inévacuables, laissés sur les territoires évacués par les armées allemandes, seront soignés par du personnel allemand qui sera laissé sur place avec le matériel nécessaire.

Dispositions relatives aux frontières orientales de l'Allemagne

12° Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de l'Autriche-Hongrie, de la Roumanie, de la Turquie, doivent rentrer immédiatement dans les frontières de l'Allemagne telles qu'elles étaient au 1er août 1914. Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de la Russie, devront également rentrer dans les frontières de l'Allemagne définies comme ci-dessus dès que les alliés jugeront le moment venu, compte tenu de la situation intérieure de ces territoires.

13° Mise en train immédiate de l'évacuation par les troupes allemandes et du rappel de tous les instructeurs, prisonniers et agents civils et militaires allemands se trouvant sur les territoires de la Russie (dans les limites du 1er août 1914).

14° Cessation immédiate par les troupes allemandes de toutes réquisitions, saisies ou mesures coercitives en vue de se procurer des ressources à destination de l'Allemagne, en Roumanie et en Russie (dans leurs limites du 1er août 1914).

15° Renonciation aux traités de Bucarest et de Brest-Litovsk et traités complémentaires.

16° Les alliés auront libre accès aux territoires évacués par les Allemands sur les frontières orientales, soit par Dantzig, soit par la Vistule, afin de pouvoir ravitailler les populations et dans le but de maintenir l'ordre.

Dans l'Afrique orientale

17° Evacuation de toutes les forces allemandes opérant dans l'Afrique orientale dans un délai réglé par les alliés.

Clauses générales

18° Rapatriement sans réciprocité, dans le délai maximum de un mois, dans des conditions de détail à fixer, de tous les internés civils, y compris les otages, les prévenus ou condamnés, appartenant à des puissances alliées ou associées autres que celles énumérées à l'article 3.

Clauses financières

Sous réserves de toutes revendications et réclamations ultérieures de la part des alliés et des Etats-Unis, réparation des dommages.

Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait par l'ennemi des valeurs publiques pouvant servir aux alliés de gages pour le recouvrement des réparations.

Restitution immédiate de l'encaisse de la Banque nationale de Belgique et, en général, remise immédiate de tous documents, espèces, valeurs (immobilières et fiduciaires, avec le matériel d'émission) touchant aux intérêts publics dans les pays envahis.

Restitution de l'or russe ou roumain pris par les Allemands ou remis par eux.

Cet or sera pris en charge par les alliés jusqu'à la signature de la paix.

Clauses navales

20° Cessation immédiate de toute hostilité sur mer et indication précise de l'emplacement et des mouvements des bâtiments allemands.

Avis donné aux neutres de la liberté concédée à la navigation des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées, dans toutes les eaux territoriales, sans soulever de question de neutralité.

UNE JOURNÉE HISTORIQUE
AU PARLEMENT

LA VIE CHERE

La séance est ouverte à deux heures quarante-cinq. Le président lit l'ordre du jour. On crie : « Suspension ! »

Le président : Il y a un projet qui concerne la condition du peuple. Il sera très noble de le voter dans les circonstances que nous traversons. (Vifs applaudissements.)

Sans discussion, tous les amendements étant retirés, on adopte le projet d'indemnité de vie chère aux petits fonctionnaires. On vote de même le relèvement des allocations militaires et des allocations aux réfugiés.

Mais la Chambre, dans l'impatience, réclame une suspension. Elle ne veut plus entendre que la lecture des conditions de l'armistice qui ne doit se faire qu'à quatre heures. Aussi une suspension est-elle décidée.

A quatre moins dix, la Chambre reprend séance au grand complet. La tribune diplodiplomatique l'est aussi.

M. Clemenceau fait son entrée. Alors toute la Chambre se dresse et les tribunes l'acclament, applaudissant à tout rompre. Les tribunes crient « Vive Clemenceau ! »

Le président du conseil a les yeux pleins de larmes. L'abbé Lemire allant lui serrer la main, on applaudit de nouveau.

M. Clemenceau

M. Clemenceau se dirige vers la tribune sous la rafale des ovations enthousiastes. Il lui faut attendre un grand moment pour pouvoir commencer à parler. Enfin, d'une voix où un tremblement décèle l'émotion immense et profonde qui nous empoigne sous jusqu'au tréfonds, le grand vieillard dit :

Messieurs, il n'y a qu'une manière de reconnaître de tels hommages venant d'une Assemblée parlementaire, si exagérés qu'ils puissent être. C'est de nous faire les uns aux autres, à cette heure, la promesse de toujours travailler de toutes les forces de notre cœur au bien public. (Acclamations prolongées de toute la salle debout.)

Je vais vous donner lecture du texte officiel des conditions de l'armistice conclu ce matin à cinq heures, entre M. le maréchal Foch, l'amiral anglais Weymiss et les plénipotentiaires de l'Allemagne.

L'Assemblée, frémissante, devient attentive passionnement, et la voix de M. Clemenceau, redevenue claire, ferme, sonne dans un silence profond. Le président du conseil ouvre alors un cahier à couverture verte. C'est là, dans ces quelques feuillets dactylographiés, qu'est inscrit l'aveu de la défaite de l'Allemagne.

Toute la salle se lève et applaudit longtemps la stipulation de la cessation du feu à onze heures et le passage sur l'évacuation de l'Alsace-Lorraine. Alors, c'est du délire, un délire sacré, qui transporte l'Assemblée et qui se manifeste par des acclamations et des larmes dans bien des yeux.

Tout la salle crie : « Bravo !! » lorsque le président du conseil annonce l'évacuation de la rive gauche du Rhin. Les ovations ne cessent de se renouveler lorsque M. Clemenceau annonce l'occupation de Cologne, Mayence, Coblentz, ainsi que des trente kilomètres de zone sur la rive droite du Rhin, quand il parle de la remise des chemins de fer d'Alsace-Lorraine.

Cela redouble pour la libération sans réciprocité des prisonniers de guerre, pour l'évacuation de la Russie par les troupes alleandes.

Nouveaux applaudissements pour le rappel des troupes ennemies de Russie. Acclamation unanime pour la disparition des traités de Brest-Litovsk et de Bucarest, pour la réparation des dommages et des vols dans les pays envahis et la restitution du Trésor belge.

De nouveau, toute la Chambre applaudit à la remise des sous-marins et des mouilleurs de mine, les mesures de sûreté prises contre la marine allemande et la continuation du blocus.

Quand M. Clemenceau arrive à la fin et lisant les noms des signataires de l'armistice énonce celui de Foch, toute la salle, sauf quelques socialistes, se dresse, éclate en bravos et acclamations.)

M. Clémenceau a refermé le cahier vert. Un silence immense règne et, de nouveau, l'émotion s'empare de la voix de celui qui est à la tribune. Il dit :

Je cherche vainement ce qu'en pareil moment, après cette lecture devant la Chambre des représentants de la France, je pourrais ajouter. Je vous dirai seulement que, dans un document allemand dont, par conséquent, je n'ai pas à donner lecture à cette tribune et qui contient une protestation contre les rigueurs de l'armistice, les plénipotentiaires de l'Allemagne reconnaissent que la discussion a été conduite DANS UN GRAND ESPRIT DE CONCILIATION. (Mouvement.)

Pour moi, cette lecture faite, je me reprocherai d'ajouter une parole, car, dans cette grande heure solennelle et terrible, mon devoir est accompli.

M Clemenceau se recueille un court moment. Sa voix est mouillée de larmes. Il lance ce salut solennel qui va faire se dresser tous ceux qui sont là, tressaillant jusqu'aux moelles d'un émoi et d'un transport sacrés :

Au nom du peuple français, au nom du gouvernement de la République française, salut à la France une et indivisible à l'Alsace-Lorraine et à la Lorraine retrouvées, puis honneur à nos grands morts qui nous ont fait cette victoire !

A cet instant précis, le grondement formidable du canon ébranle la salle et consacre cet hommage ardent à ceux qui sont tombés pour que la patrie vive.

Honneur à nos grands morts ! reprend M. Clemenceau.

M. Barthou : Merci pour eux, monsieur le président ! Grâce à vous, ils sont vengés ! (Acclamations.)

M. Clemenceau continue :

Nous pouvons dire qu'avant tout armistice la France a été libérée par la puissance de ses armes Et quand nos vivants, de retour sur nos boulevards, passeront devant nous en marche vers l'Arc-de-Triomphe, nous les acclamerons ! (Salve d'applaudissements prolongés.)

Oui, qu'ils soient salués d'avance pour la grande œuvre de reconstitution sociale ! (Salve d'applaudissements.)

Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'Humanité, sera toujours le soldat de l'Idéal.

Une fois de plus, toute l'Assemblée (quelques socialistes exceptés) et toutes les tribunes se sont dressées et elles font à M. Clemenceau un triomphe de vivats et de bravos. Les députés lui serrent les mains. Les ovations redoublent. Des larmes coulent. On crie sa joie et sa fierté. Ah ! les belles, les grandes, les inoubliables minutes !

Et voilà qu'au centre, un député se lève. C'est M. **Lazare Weiller,** qui dit avec émotion :

« Au nom des deux seuls Alsaciens et de mes chers collègues lorrains de cette Chambre me poitrine gonflée de joie a besoin de crier « Vive Clemenceau ! » (Salve d'applaudissements.)

Tous les députés et le public acclament tollement M. Clemenceau qui a toutes les peines du monde à regagner sa place.

M. Deschanel

Un silence se fait. Le président Deschanel prend la parole. Il va lui aussi faire vibrer profondément ceux qui l'entendent :

La voilà donc enfin, s'écrie-t-il, l'heure bénie pour laquelle nous vivons depuis quarante-sept ans ! Quarante-sept ans pendant lesquels n'a cessé de retentir en nos âmes le cri de douleur et de révolte de Gambetta, de Jules Grosjean et des députés d'Alsace-Lorraine, celui de Victor Hugo, d'Edgar Quinet et de Georges Clemenceau. (Applaudissements prolongés.) **Quarante-sept ans pendant lesquels l'Alsace-Lorraine, bâillonnée, n'a cessé de crier vers la France ! Un demi-siècle ! Et demain nous serons à Strasbourg et à Metz ! Nulle parole humaine ne peut égaler ce bonheur !** (Vifs applaudissements prolongés.)

Provinces encore plus tendrement aimées parce que vous fûtes plus misérables, chair de notre chair, grâce, force et honneur de notre patrie, un barbare ennemi voulait faire de vous le signe de sa conquête. Non ! vous êtes le gage sacré de notre unité nationale et de notre unité morale, car toute notre histoire resplendit en vous !

C'est toute la France, la France de tous les temps, notre ancienne France comme celle de la Révolution et de la République triomphante qui, respectueuse de vos traditions, de vos coutumes, de vos libertés, de vos croyances (applaudissements prolongés. On se lève), **vous rapporte toute sa gloire !**

Et maintenant, Français, inclinons-nous pieusement devant les artisans magnifiques de la grande œuvre de justice, ceux de 1870 et ceux de 1914; ceux de 1870 sauvèrent — non l'honneur certes, l'honneur était sauf, j'en atteste les mêmes héros de Reichshoffen, de Gravelotte, de Saint-Privat, de Beaumont, Beaumont où les fils des compagnons de La Fayette viennent de venger Sedan (vifs applaudissements), **mais ils sauvèrent l'avenir. Leur résistance a préparé nos victoires.** R

Et vous, combattants sublimes de la grande guerre, votre courage surhumain a fait de l'Alsace-Lorraine, aux yeux de l'univers, la personnification même du droit. Le retour de nos frères exilés n'est pas seulement la revanche nationale, c'est l'apaisement de la conscience humaine et le présage d'un ordre plus haut !

Des acclamations et des bravos sans fin couvrent ces dernières paroles.

M. Albert Thomas : Nous demandons que les députés d'Alsace-Lorraine qui sont présents dans cette salle aient les honneurs de la séance ! (Vifs applaudissements.)

Les députés se lèvent et, se tournant vers la tribune publique, où sont l'abbé Wetterlé et Georges Weill, les applaudissent et les acclament longuement.

M. Renaudel demande la fixation à demain de la discussion du projet voté par le Sénat, déclarant que M. Clemenceau a bien mérité de la patrie; mais la majorité décide de le voter tout de suite. Une prochaine séance aura lieu dans dix minutes.

Lorsque M Clemenceau se lève, la salle et les tribunes lui font une indescriptible ovation. L'immense majorité des députés entonne la « Marseillaise ». Le public des tribunes : poilus, hommes et femmes accompagnent l'hymne national pendant que dans le lointain retentit toujours le canon à coups sourds

L'émotion de tous est à son comble.

LE DEPUTE INGHELS LIBERE

Quand la seconde séance est ouverte, le président Deschanel annonce qu'il vient de recevoir de notre consul de Rotterdam cette dépêche : **« Député Inghels délivré par émeute de la prison de Coblence. Il est arrivé à Rotterdam. »** (Applaudissements.)

A CEUX QUI ONT MERITE DE LA PATRIE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet voté par le Sénat, avec objet de rendre l'hommage de la patrie aux armées, aux chefs, au gouvernement de la République, au citoyen Clemenceau, au maréchal Foch.

Voix diverses : Et Joffre ? Et Pétain ?

Le président de la commission de l'armée monte à la tribune.

M. René Renoult : La commission de l'armée m'a chargé de vous proposer de voter cette motion sans modification. Ce serait amoindrir cette manifestation de reconnaissance, de joie et de fierté nationale. (Vifs applaudissements..) A côté de l'hommage que méritent l'énergie et la foi indomptable du président du conseil, la science du maréchal Foch (vifs applaudissements, la Chambre debout), cet hommage va au peuple français qui s'est levé tout entier, à ces soldats admirables dont nous ne pouvons parler sans que les larmes nous viennent aux yeux et qui ont mérité que nous leur fassions à leur retour une patrie plus douce, plus maternelle; à nos chefs, qui ont supporté ces heures difficiles, qui ont vaincu à la Marne, à l'Yser, à Verdun, sur l'Aisne (acclamations), au gouvernement de la République, qui a su guérir de notre vaillante nation la servitude (vifs applaudissements); à la République elle-même, qui, pendant quarante-quatre ans, avait su inspirer au monde un si grand respect qu'au jour du péril les grandes nations du monde se sont rangées à ses côtés. (Vifs applaudissements. La Chambre est debout, même la Droite.)

Ah ! la patrie, ce n'était pas seulement la bande de sol natal, c'étaient toutes nos gloires; la République, c'était le domaine de l'esprit que nous avons sauvé, et, demain, dans le monde se répandront les grandes idées de paix, de justice et de droit.

Toute la salle debout, à deux reprises, fait une ovation à M. René Renoult. L'affichage est ordonné à l'unanimité.

M. Ernest Lafont, socialiste, dit ne pouvoir accepter de s'associer à des panégyriques un peu indécents.

Cris à droite : C'est dégoûtant !

M. Ernest Lafont, pour ne pas accepter cet hommage, prétexte qu'il ne s'adresse pas à tous ceux qui ont participé à la victoire.

Un contre-projet de M. Renaudel, disant : « La République a bien mérité de la patrie » est rejeté par 388 voix contre 63.

La Chambre refuse d'écouter d'autres orateurs socialistes, et le projet du Sénat est adopté par 435 voix contre zéro.

HOMMAGE AU PRESIDENT WILSON

Afin de ne pas retarder davantage la mise à exécution du projet de loi, on renvoie à la commission de l'armée, par 365 voix contre 136, ce texte additionnel de MM. Bracke et Renaudel : « Le citoyen Woodrow Wilson, président de la république des Etats-Unis, a bien mérité de l'humanité. », M. René Renoult, président de la commission de l'armée, ayant proclamé au préalable que la commission accueillait cet hommage au grand citoyen américain avec enthousiasme.

UNE EPEE D'HONNEUR POUR FOCH

MM. André Hesse, de Kerguezec et un grand nombre de leurs collègues déposent une proposition de résolution tendant à offrir une épée d'honneur au maréchal Foch. La proposition, imprimée, sera renvoyée à la commission de l'armée.

La Chambre s'ajourne à mercredi

Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France

Paris, 11 novembre. — Aux termes des conditions d'armistice, l'Alsace-Lorraine, dès à présent, fait retour à la France. Les mesures administratives qui avaient été arrêtées depuis quelque temps déjà seront immédiatement mises en application.

AU SÉNAT

M. STEPHEN PICHON

M. Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères, monte à la tribune, une liasse de feuillets à la main. Avec une émotion contenue, il lit les conditions de l'armistice conclu avec l'Allemagne. Les passages essentiels, les articles exprimant davantage la grandeur de notre victoire et la consommation de la défaite allemande sont soulignés par de vifs applaudissements.

Quand M. Pichon annonce l'évacuation de toute la rive gauche du Rhin, tout le Sénat se lève et c'est un tonnerre d'acclamations. La même manifestation se renouvelle pour la clause relative aux sous-marins. Enfin, quand M. Pichon prononce les mots : « Signé : Foch », l'ovation devient indescriptible et un frisson d'enthousiasme secoue littéralement l'Assemblée.

M. ANTONIN DUBOST

Le président se lève alors et prononce l'allocution suivante :

Mes chers collègues, la victoire commencée en septembre 1914 s'achève aujourd'hui. (Vifs applaudissements.) Avec elle, la France, commencée depuis tant de siècles, s'achève aussi dans ses formes matérielles. Son génie guerrier ferme quinze siècles de durs combats pour la vie, et ouvre les portes d'une nouvelle destinée ! (Nouveaux applaudissements.) Messieurs, restons forts et unis pour ce grand avenir. (Applaudissements unanimes et répétés.)

M. Clemenceau

De toutes parts on réclame : « Clemenceau ! Clemenceau ! » Le président du conseil, tout d'abord, se dérobe à ces sollicitations. Mais, devant l'insistance unanime de ses collègues, il se dirige vers la tribune. Toute l'Assemblée se lève et écoutera debout les paroles qu'il va prononcer.

M. Clemenceau : Messieurs,, de pareils documents sont des actes. Il n'y a rien à ajouter. A la Chambre j'ai seulement voulu prononcer quelques paroles, que je suis heureux d'avoir l'occasion de répéter ici. J'ai dit, au nom du peuple français, du Parlement, du gouvernement de la République française, que la France, une et indivisible, comme disaient nos pères, salue l'Alsace et la Lorraine, enfin retrouvées. J'ai ajouté que c'était là l'œuvre de nos grands morts qui nous ont préparé cette admirable journée. Grâces leur soient rendues. Ni eux, ni leurs familles ne seront oubliés, et si le pouvoir m'en est donné, il faudra qu'un jour de commémoration soit institué en leur honneur par la République française ! (Vifs applaudissements.) Quant aux vivants, nous les attendons pour les voir passer, salués de nos cris et de nos larmes, sous l'arc triomphal. (Tonnerre d'applaudissements.)

Par eux la France retrouvera sa place dans le monde pour poursuivre la course magnifique et infinie du progrès humain. (Double salve d'applaudissements.)

M. Clemenceau, regagnant sa place, est félicité par ses collègues du gouvernement et par un très grand nombre de sénateurs.

La Déclaration de Bordeaux

M. Chéron : Nous demandons que dans cette séance, qui est la plus solennelle de l'histoire, soient relus les passages essentiels de la Déclaration faite à l'Assemblée nationale de Bordeaux le 17 février 1871 par M. Emile Keller, au nom de tous les députés du Bas-Rhin du Haut-Rhin, de la Meurthe et de la Moselle protestant contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine.

Lecture de ce document est donnée.

Le buste de Clémenceau parmi ceux des grands Français

Enfin, sur la proposition de plusieurs sénateurs : « Le Sénat décide à l'unanimité que le buste de M. Georges Clemenceau sera placé au Sénat à côté des bustes des grands Français qui ont illustré la Haute Assemblée. (Applaudissements unanimes et prolongés.)

La séance est levée.

BORDEAUX

1

Enthousiasme indescriptible

Aucune plume ne saurait décrire l'enthousiasme qui a régné lundi dans tous les coeurs de notre grande et belle cité.

Soldats français et alliés ont fraternisé avec la population tout entière, arborant de petits drapeaux et des fleurs. C'est un défilé ininterrompu qui a acclamé la France victorieuse et ses alliés triomphants.

A midi, le maire de Bordeaux se rend à la tour de la Grosse Cloche, qui s'ébranle et jette au vent ses triomphales notes de bronze. On reconnaît le premier magistrat de la cité. Il est obligé de se mettre au balcon de la tour, où il est acclamé.

Une à une, comme dans les pages immortelles de « Notre-Dame de Paris », les cloches des églises s'éveillent et lui répondent. C'est un concert grandiose célébrant une des grandes dates de l'histoire de l'humanité.

Le ciel se peuple d'un vol d'avions aux cocardes tricolores et alliées, qui fendent les airs avec d'harmonieuses évolutions saluées avec émotion par la foule.

PLACE DE LA COMEDIE, 4 HEURES

Une foule immense, débordante de joie patriotique, déferle de tous côtés vers ce centre des grandes manifestations populaires bordelaises, tandis qu'à une grande hauteur des aéroplanes passent dans le soleil.

Sur la place, des autos surchargées de soldats alliés et d'infirmières américaines s'arrêtent.

SUR LES QUAIS

Du quai Carnot à la Passerelle, une guirlande ininterrompue de drapeaux français et alliés orne toutes les maisons. Tous les navires ont hissé le grand pavois. Les acclamations de la foule sont couvertes par les mugissements des sirènes de nos grands courriers transatlantiques.

Des cortèges, drapeaux en tête, suivent les quais, les grandes artères de la ville en chantant l'hymne national. Le canon mêle sa grosse voix aux rumeurs de la foule et des fusées pélardent. Les aéros, qui survolent à faible hauteur, sont acclamés frénétiquement.

AU MONUMENT GAMBETTA

A cinq heures, une manifestation émouvante a lieu allées de Tourny devant la statue de Gambetta. MM. Faulat, Perpère et Turbiaux, président, vice-président et trésorier du comité, qui l'ont organisée ont droit aux plus vives félicitations.

M. Gruet, maire de Bordeaux, et M. Vacquier, secrétaire général, représentant le préfet, assistaient à la patriotique cérémonie. L'arrivée d'une musique américaine a été saluée d'enthousiastes acclamations.

Aussitôt s'est accompli le geste de reconnaissance, d'hommage patriotique, pour lequel avait été organisée la cérémonie. Des soldats français et américains ont déposé au pied de la statue trois magnifiques couronnes de chrysanthèmes offertes par le Comité du Monument des Girondins, par les Sociétés de gymnastique de France et par le Syndicat de Tourny, tandis que la musique américaine jouait la « Marseillaise » et l'Hymne américain.

AU MONUMENT DES GIRONDINS

Pendant que se déroulait cette solennité au pied de la statue de Gambetta, quelques soldats de toutes armes en organisaient une autre au monument des Girondins devant une foule considérable elle aussi. Des poilus ont escaladé les marches et le soubassement de la colonne et sont montés jusqu'au coq gaulois, triomphateur de l'aigle déplumé, et ils l'ont coiffé d'un faisceau de drapeaux alliés.

Ce geste-là fut, lui aussi, scandé par la « Marseillaise » et par le canon, aux acclamations de la foule.

LA SOIREE

Durant toute la soirée, la ville a été parcourue par des théories ininterrompues de gens précédés de drapeaux, tambours battant, clairons sonnant, éclairés de lanternes vénitiennes et chantant des couplets patriotiques. De nombreuses maisons étaient illuminées.

Le personnel des usines manifeste devant la statue de Gambetta

Mardi matin, à l'heure habituelle de la reprise du travail, les employés d'usine des deux sexes se sont présentés à leurs ateliers respectifs. Il leur fut répondu qu'en raison de la signature de l'armistice, les usines chômeraient ce jour-là.

Aussitôt, guidés par un sentiment du plus pur patriotisme, hommes et femmes se sont formés en cortège et, drapeau en tête, sont allés déposer au pied de la statue de Gambetta, sur les allées de Tourny, de magnifiques gerbes de fleurs.

Une ouvrière, en présence de ses camarades et d'un grand nombre de curieux, a chanté la « Marseillaise », religieusement écoutée et reprise en chœur par tous. Ce geste de nos ouvriers et ouvrières d'usines a été frénétiquement applaudi.

Retraite aux flambeaux ce soir mardi

Une retraite aux flambeaux en musique partira mardi soir de la cour de la mairie. En voici l'itinéraire :

Départ de la mairie à huit heures trente.

Place Pey-Berland, cours d'Alsace-et-Lorraine, quais de Bourgogne, de la Douane et de la Bourse, cours du Chapeau-Rouge, place de la Comédie, cours du XXX-Juillet (pied des Girondins), cours de Verdun, place Tourny, allées de Tourny, place de la Comédie, cours de l'Intendance, tour de la place Gambetta, rue Porte-Dijeaux, rue Vital-Carles, place Pierre-Laffitte, place Pey-Berland

Retour à l'hôtel de ville.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira en séance publique, à l'hôtel de ville, le vendredi 15 novembre courant, à cinq heures du soir.

Ravitaillement civil

Vente de pommes de terre, carottes et oignons par la municipalité

Mercredi 13 novembre courant, la municipalité fera vendre des carottes, des oignons et des pommes de terre sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché et Grands-Hommes.

Les heures et les prix de vente ne sont pas modifiés.

Dans l'après-midi, à partir de deux heures, des pommes de terre jaunes seront vendues aux marchés des Grands-Hommes et de Lerme, à raison de 60 centimes le kilo.

Il ne sera livré que trois kilos par ménage; l'acheteur devra présenter la carte d'alimentation « chef de famille ».

Il ne sera pas rendu de monnaie.

Souscrire à l'EMPRUNT de la LIBÉRATION c'est coopérer à la Victoire et assurer la Paix.

Théâtres et Concerts

Les galas de l'armistice

Mardi soir, au Théâtre-Français : « **MANON** », avec **M. Edmond Clément,** de l'Opéra-Comique; **Mlle Augusta Garcia, MM. Lapeyre, D. Bédué, Fourès, Lambrette, Mlles Sylvestre, Serano, Valrivière.**

LES HYMNES DES ALLIES exécutés par l'orchestre, et « **LA MARSEILLAISE** », chantée par **M. Boulogne,** entouré de tous les artistes.

Jeudi, en matinée, « **LAKME** », avec **M. Edmond Clément,** de l'Opéra-Comique.

Au théâtre de l'Apollo

Mardi soir, « **LA COCARDE DE MIMI PINSON** », avec **F. Caruso, Alice Kervan** et tous les artistes qui ont créé la pièce à Bordeaux. « **LA MARSEILLAISE** » sera chantée par **M. F. Caruso.**

Jeudi, en matinée, « **LES CLOCHES DE CORNEVILLE** ».

Au théâtre des Bouffes

« **MARTYRE** », avec le concours de toute la compagnie dramatique.

On loue pour toutes ces représentations de gala, au hall du Théâtre-Français, ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Trianon-Théâtre

En raison de l'armistice général, mardi 12, à 8 heures 30, « **LA DAME DU 23** », vaudeville brillamment joué par une troupe de tout premier ordre en tête de laquelle il faut citer Fertinel, inénarrable dans le rôle de Lagrifouille; Demanne, Guise, Renée Frank et Simonne Joubert. Location ouverte mardi, de 14 à 17 heures.

Jeudi 14, matinée; vendredi 15, samedi 16, soirée; dimanche 17, matinée et soirée.

Alhambra-Théâtre

C'est un véritable spectacle de victoire que l'Alhambra nous a donné hier, et c'est au milieu d'un enthousiasme indescriptible que s'est déroulé le beau film historique et patriotique de *l'Indépendance de la Belgique.* Les tanks de la victoire ont été acclamés. Le Chant du départ fut enlevé par Mmes Lataste et Chabry, MM. Legros et Busquet.

Suivez-moi a, comme d'habitude, remporté un franc succès, et les revues nouvelles, rajeunissant cette amusante revue, ont été très bien accueillies. Ce spectacle sera donc donné mardi, en matinée et soirée.

Scala-Théâtre

« **LA REVUE DE LA FEMME.** — Trois grandes vedettes parisiennes : Mlle Brémonval, la Commère; M. Fleury, le Compère; Mlle Denarber, rôles de fantaisie. En outre, la charmante divette Arnold, Mme Volney, MM. Réval, Mauris, Martin seront aussi de la Revue.

Alcazar

Samedi 16, dimanche 17 novembre 1918, trois représentations du drame si poignant et d'actualité « **LA LEGION ETRANGERE** », drame en 5 actes et 6 tableaux de MM. Rode et Alévy, avec le concours de Mme Sablot-Clarence, Dagairy, Rousseau, Colette Smith, MM. Paul Cerny, Rousseau, Jean Gelly, Nautel, Daumer, Vieuille, etc.

SPECTACLES

MARDI 12 NOVEMBRE

FRANÇAIS.— 8 h. 30 : « **Manon** », avec Clément.
BOUFFES. — 8 h. 30 : « **Martyre !** », avec Perny.
APOLLO. — 8 h. 30 : « **La Cocarde de Mimi-Pinson** », avec F. Caruso.
TRIANON. — 8 h. 45 : « **La Dame du 23** », avec Fertinel.
ALHAMBRA. — Cinéma-Skating.

Saint-Projet-Cinéma

Mardi, en matinée et en soirée, **Les Cinq Nuits,** merveilleux film d'art en six actes; **Mascamor, les Frasques de Suzy,** etc.

Cinéma Etoile-Palace

Aujourd'hui mardi, matinée et soirée; jeudi, matinée, avec : « **FILS D'AMIRAL** », magnifique drame en 4 parties; « **L'Héroïne du Colorado** » 3e épisode, etc.

THÉATRE GIRONDIN

En l'honneur de l'armistice, mardi, soirée de gala. Programme sensationnel.

Ciné-Variétés, 202, r. Ste-Catherine

MARDI, grande soirée de réouverture. « **ANDRE CORNELIS** », le puissant drame de Paul Bourget. « **MASCAMOR** », 3e épisode. Actualités. Salle hygiénique s'aérant après chaque séance par ses trois plafonds mobiles.

COMMUNICATIONS

Gare de Bordeaux-Etat (rive droite)

Il sera accepté à l'expédition les marchandises de détail P. V. :

Jeudi 14 novembre : Les inscriptions numérotées D, de 18,662 à 18,701, et E et K, de 14,000 à 15,028.

Vendredi 15 novembre : Les inscriptions numérotées D, de 18,706 à 18,754, et E et K, de 15,030 à 15,188.

Samedi 16 novembre : Les inscriptions numérotées D, de 18,756 à 19,006, et E et K, de 15,190 à 15,346.

Ces expéditions seront reçues suivant les conditions indiquées par le nouveau régime d'acceptation paru dans la presse locale du 22 septembre 1918. Toutefois, les vins, bières et cidres seront pris par 800 kilos et les fûts vides servant à leur transport par 300 kilos.

L'Emprunt de la Libération

AVANTAGES DE LA NOUVELLE RENTE

Elle rapporte 5,65 % d'intérêts.

Elle est exempte d'impôts.

Elle jouit des mêmes privilèges que les autres rentes 5 % 1915 et 1916 et 4 % 1917.

Elle est admise par l'Etat en paiement de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

Elle est à l'abri de toute conversion pendant 25 ans.

Elle comporte une prime de remboursement de 29 fr. 20 pour un montant nominal de 100 fr., égale à 41,24 % du capital versé à la souscription.

La rente entièrement libérée sera admise par la **Banque de France** en garantie d'escompte ou d'avances.

La rente sera négociable en Bourse; elle offre la chance d'une plus-value en capital de :

12.99 % quand le cours atteint 80 fr.,
27.11 % quand le cours atteint 90 fr.
41.24 % quand le cours atteint 100 fr. (le pair). Les coupons de la rente sont payés par trimestre.

Premier coupon à échoir : **16 JANVIER 1919.**

606 et Néo 606

La Syphilis et ses complications : paralysies, affections de la peau, etc., sont guéries par les spécialistes expérimentés de l'**INSTITUT SEROTHERAPIQUE DE BORDEAUX, 25, RUE VITAL-CARLES,** le premier créé dans le Sud-Ouest pour l'application du 606. Par ces méthodes nouvelles, il assure la guérison rapide des **RETRECISSEMENTS, BLENNORRAGIES, METRITES,** etc. Brochures et renseignements gracieux.

PRÉVENEZ et GUÉRISSEZ la Grippe par l'UROMÉTINE (UROTROPINE FRANÇAISE)
Séance de l'Académie de Médecine du 1er octobre 1918
4 comprimés par jour.

Les Parfums Bichara sont partout

ÉTAT CIVIL

DECES du 11 novembre

Marie Vendais, 10 jours, rue Ste-Elisabeth, 54.
Renée Lagarde, 1 mois, cours de Bayonne, 168.
Pauline Henguet, 3 mois, rue Carle-Vernet, 20.
Pedro Raclé-Fourquet, 5 mois, 33, rue de Roquelaure.
Jacques Duron, 7 mois, cours de Bayonne, 168.
Jean Giraud, 1 an, rue Jules-Perrens, 8.
Robert Dargelos, 4 ans, rue Maubourguet, 17.
Louis Mijolet-Lafitte, 5 ans, pass. Deyries, 13.
Veuve Gorry, 35 ans, rue Beaubadat, 8.
Mme Pujo, 65 ans, rue de Galles, 43.
Mme Pontacq, 36 ans, rue Veyries, 15.
Marguerite Faucher, 46 ans, c. St-Jean, 97.
Paul Dupont, 54 ans, place Mériadeck.
Esther Barabram, 52 ans, c. d'Espagne, 35.
Veuve Serre, 69 ans, r. de la Chartreuse.
Marie Laliberte, 78 ans, chemin de Canolle.
Veuve Bernède, 82 ans, chemin de Canolle.
Jean Ricoux, 86 ans, rue Bergeret, 40.
Veuve Fourton, 87 ans, rue Saint-Rémi, 65.

Au BONNET DE FANCHON. 43, place Gambetta
Rayon spécial **DEUIL** Chapeaux et Blouses.

CONVOI FUNÈBRE M. Edmond Lamongie et ses enfants, Mme veuve Dupuy, M. et Mme Tourondelle et leur fille, M. et Mme Adrien André et leurs enfants, M. Pierre Dupuy et ses enfants, M. et Mme Hartsmaier et leurs enfants, M. et Mme Garenne et leurs enfants, M. et Mme Bourinet et leurs enfants, Mme Marie Lamongie prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Edmond LAMONGIE,

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, qui auront lieu le **mercredi 13 novembre,** en l'église St-Amand de Caudéran.

On se réunira à la maison mortuaire, place de Leyre et rue de l'Ecole-Normale, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. Léon Nicolas, les familles Olivier, Duval, Noguès, Dinat, Lapoudge et Popaix prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Léon NICOLAS, née OLIVIER,

leur épouse, sœur, belle-sœur, tante et cousine, qui auront lieu le **mercredi 13 courant,** dans l'église Saint-Bruno.

On se réunira à huit heures et demie à la maison mortuaire, rue de Brach, 72, d'où le convoi partira à neuf heures précises.

CONVOI FUNÈBRE Les familles P. Fontin, Groshény, Cayran et de Zuaznavar prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Angèle GABRIEL,

leur sœur, belle-sœur, tante et amie, qui auront lieu le **jeudi 14 courant,** en l'église du Sacré-Cœur.

On se réunira à la maison mortuaire, 18, rue de Cette, à sept heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à sept heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve P. Laporte et son fils, Mme veuve Laporte, M. L. Laporte, M. et Mme E. Laporte et leurs familles, Mme veuve Laporte et son fils, M. et Mme P. Piquemal et leurs familles, M. et Mme Sintel et leurs familles (de Montbazillac), Mme J. Piquemal prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. P. LAPORTE,

entrepreneur de serrurerie, rue Mandron, 49, leur époux, père, fils, frère, beau-frère et oncle, qui auront lieu le **mercredi 13 novembre,** en l'église Saint-Amand de Caudéran.

On se réunira à la maison mortuaire, chemin Dépé, à Caudéran, par Mondésir, à trois heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à trois heures trois quarts.

Pompes funèbres génér. (Service de Caudéran)

CONVOI FUNÈBRE M. E. Bitarelle et son fils, Mme veuve Dubourdieu, M. et Mme Molia et leurs enfants, M. et Mme Auzéric et leur fille, M. et Mme L. Bitarelle et leur fils, Mme veuve Bourdarias et ses enfants prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Emile BITARELLE,

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante et nièce, qui auront lieu le **jeudi 14 novembre,** en l'église Notre-Dame-de-Lourdes-du-Cypressat.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Reinette, 35, à sept heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à huit heures.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté à Floirac.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Les familles Cazeau et Auger prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Léon-Ferdinand CAZEAU,

leur époux, père, grand-père, beau-frère et cousin, qui auront lieu le **14 novembre,** en l'église Saint-Amand de Caudéran.

On se réunira à la maison mortuaire, 12, chemin du Vélodrome, à Caudéran, à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. Varache (prisonnier en Allemagne) et ses enfants, les familles Dumas, Dubarry prient leurs amis et connaissances d'assister aux obsèques de

Mme VARACHE,

leur épouse, mère, sœur, qui auront lieu dans l'église Saint-André le **13 courant,** à huit heures un quart. Réunion à huit heures précises, 84, rue Porte-Dijeaux.

CONVOI FUNÈBRE M. Gaston Pontacq (lieutenant aux armées) et son fils, M. et Mme Louis Chantegril, et les familles Chantegril, Arrot et Abad prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Gaston PONTACQ, née Anna CHANTEGRIL,

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, qui auront lieu le **mercredi 13 courant,** à trois heures un quart.

Réunion à deux heures trois quarts, à l'hôpital Saint-André.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Marcel Dégan, M. Léo Dégan, M. et Mme Barraud, Mme veuve Bourssaux et sa fille, M. et Mme Antoine, les familles Dégan, Péré, Albert, Trugey, Trioreau, Fourcade ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Odette DÉGAN,

née à Lormont le 5 décembre 1897,

leur fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine, décédée à Lormont le 11 novembre 1918 dans sa 20e année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient de leur faire l'honneur d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le **14 novembre 1918,** en l'église de Lormont.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de Menou, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre part